



PV du conseil d'UFR du 5 juin 2025 à 9h30
Salle du conseil Maathaï

Etaient présents :

Collège A

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. FAIVRE, Mme CHLUBA, M. FARA (procuration à Mme QUIQUEREZ), M. KHAN, Mme LEBORGNE-CASTEL, M. CHERKAOUI MALKI, Mme VENNIN (procuration à Mme ROSNOBLET).
- *Absent(e)s* : Mme NICKLAUS
- *Excusé(e)s* : Mme LELOUP, M. WENDEHENNE

Collège B

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. ALVES, M. BELLENGER (procuration à M. DER), Mme BESSON-BARD, M. COLLINS, M. AMIOTTE-SUCHET, Mme QUIQUEREZ, M. RIALLAND (procuration à M. THOMAS), Mme ROSNOBLET, M. THOMAS, Mme TROMPIER (procuration à Mme BESSON-BARD)

Collège des personnels BIATSS

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : M. CARÊME, Mme CHLEMAIRE, M. DER, Mme GAETAN, M. ROLLIN.

Collège des usagers

- *Présent(e)s* : Mme PHILIPPOT, Mme COLFORT (procuration à Mme PHILIPPOT)
- *Absent(e)s* : Titulaires : Mme LECORDIER, M. D'ACREMONT, M. ROUX, M. BRESSON, M. DA CRUZ, M. KRYPIEC
Suppléants : M. BRUGNAUX, Mme BBAYA, Mme DEMAREST, M. PRUNOT, Mme THOMSEN, Mme FREVILLE

Collège des personnalités extérieures

- *Présent(e)s ou représenté(e)s* : Mme BOISSON (procuration à M. AMIOTTE-SUCHET), Mme MACE, M. GERVAIS (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL)
- *Absent(e)s* : Mme DA SILVA, Mme FOUGERON, Mme VAN WYMELBEKE, M. MONNOT
- *Excusé* : M. JOUBERT

Membres consultatifs

- *Présent(e)* : Mme CLERGET, Responsable Administrative, Mme NICOLAS, responsable du département licence
- *Absent(e)s* : M. BATT, responsable du LAS, M. COLLIN, Responsable du département ETEC

Membres invités

- *Présent(e)s* : Mme CASAS Responsable de l'Antenne Financière, Mme BOLLENOT, Secrétaire de direction, Mme TOUSSAINT Responsable du service scolarité.

1. Approbation du PV du 5 mai 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le PV est soumis au vote :

20 pour, 7 abstentions

2. Informations du Directeur d'UFR

2.1. Réunion des Directeurs de composantes et de laboratoires du 7 Mai 2025

Mme ROSNOBLET, qui était présente à la réunion, fait un rapide compte rendu :

* HRSR

Une labellisation européenne est requise pour tous les laboratoires européens HRSR (Human Resource Strategy for Research)

*EPE

L'IFMK et le CREPS souhaitent intégrer l'EPE, un groupe de travail a été constitué.

Pour M. ROLLIN, l'intérêt pour eux est d'obtenir des subventions régionales mais l'enveloppe restera équivalente, ce qui risque de réduire la part de l'université.

Mme ROSNOBLET ajoute qu'un comité d'orientation stratégique a été mis en place, pour préparer la fin de l'EPE (fin 2027) ainsi que l'évaluation HCERES, avant la transformation en grand établissement.

*Appel à Projet BQR Plateforme à venir

* **Renouvellement de toutes les cartes** professionnelles : suite à la création de l'EPE, toutes les cartes professionnelles vont être renouvelées pour les étudiants et les personnels

Mme ROSNOBLET ajoute que le RIPEC C1 qui est versée aux enseignants-chercheurs qui assurent un service complet est apparemment gelée pour 2025 alors qu'elle devait augmenter jusqu'en 2027.

2.2. Réunion du conseil du numérique du 22 Mai 2025

Une réunion du Conseil du Numérique a eu lieu le 22 mai 2025 en présence de Mmes ROSNOBLET et CLERGET.

Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- **Charte informatique validée.** Dans le Guide des bonnes pratiques, il est demandé de faire attention au bilan carbone.
- **Charte IA** de l'établissement est en cours de rédaction. Un cadre produit nationalement garantira une homogénéité nationale entre établissements.
- Réflexion en cours sur **l'arrêt des téléphones fixes** pour l'UBE, qui seraient remplacés par des téléphones portables qui coûtent moins cher et facilitent le télétravail et la mobilité.

Mme CLERGET ajoute que les téléphones fixes pourraient être maintenus dans certains endroits (loge, animaleries, ...).

Mme MACE mentionne que la même réflexion est menée à l'Institut Agro : la suppression des téléphones fixes est en cours afin de passer à une solution de téléphonie via l'ordinateur, comme TEAMS.

- **Fraude des étudiants.** Mme ROSNOBLET rappelle que les brouilleurs de téléphones portables sont interdits. Un test est en cours à l'UFR DSEP concernant les détecteurs de smartphones mais cela soulève une difficulté. Par ailleurs, le programme COMPILATIO permet de détecter le pourcentage d'IA dans les copies,

mais cette solution ne fonctionne que pour les copies numériques. Tout objet connecté est interdit et la difficulté de détection des montres connectées est également soulevée.

Mme CHLUBA propose de demander aux étudiants de déposer les téléphones sur la rangée de devant, quand celle-ci est libre, mais l'effectif aux examens ne le permet pas toujours.

Mme MACE souligne que les mêmes discussions ont cours à l'Institut Agro. Le format des examens pourrait peut-être être remis en question avec l'Approche Par Compétences, compte tenu des évolutions des techniques de fraude. Une réflexion plus approfondie à ce sujet existe dans certaines écoles.

M. FAIVRE rejoint Mme MACE et évoque une réflexion sur le changement éventuel des formats d'évaluation en donnant par exemple plus d'importance à l'oral. Il mentionne également que chez les étudiants LAS, le format concours génère des tensions dans le groupe et participe à une ambiance compétitive qui pousse les étudiants à des actes de dénonciation.

M. ALVES soumet l'idée de diluer les étudiants de LAS afin qu'ils ne restent pas dans le même groupe toute l'année et ainsi diminuer l'esprit de compétition qui les anime.

M. FAIVRE admet la complexité du sujet et rappelle la nécessité d'accroître la surveillance en attendant que des solutions arrivent.

Mme CLERGET annonce le Projet Caire concernant l'Intelligence Artificielle géré par Mr Christophe CRUZ, enseignant-chercheur. Tous les personnels seront formés à partir de la rentrée.

2.3. Réforme des formations aux métiers de l'enseignement (réunion du 2 Juin 2025)

Des réunions concernant la réforme des formations liées aux métiers de l'enseignement, qui prévoit une mise en place dès la rentrée 2025, ont eu lieu début mai et lundi 2 juin avec les directeurs de composantes et responsables des formations concernées. Il s'agissait de discuter des aménagements des formations de Licence pour préparer les jeunes à un concours au printemps 2026. M. FAIVRE souligne que ce qu'on propose préfigure une évolution du contenu des maquettes qui sera plus adapté.

Deux composantes préparées ont proposé leurs déploiements respectifs : l'UFR STAPS avec une standardisation au plan national et l'UFR SVTE avec une préparation à l'oral par la mise en place de 2 UE supplémentaires (*reconnaissance d'échantillons biologiques ou géologiques, comment les mobiliser devant des collégiens, lycéens*) et une UE centrée sur la préparation de l'oral. M. FARA et M. LECOMTE ont travaillé sur ce point. En ce qui concerne le financement de ces UE, un appel à manifestation d'intérêt du Ministère vient de sortir pour disposer de crédits afin d'opérer cette transition. L'UFR a fait remonter les besoins associés aux aménagements mentionnés plus haut.

2.4. Concours EC et Enseignant

M. FAIVRE rappelle que 3 postes de PR et 2 de MCF sont ouverts au concours cette année.

En ce qui concerne le poste de PRAG « anglais scientifique » les travaux sont terminés, deux candidates ont été retenues. La première a accepté le poste. Pour les EC, les classements opérés par les COS sont remontés aux instances universitaires. Nous sommes en attente des décisions du CACR.

Pour le concours sur le poste de technicien « biologiste » libéré par Nelly DEBROSSE, M. FAIVRE informe que l'écrit a eu lieu et que 4 personnes sont admissibles. Les auditions auront lieu mi-juin.

2.5. ATER

Sur les 11 demandes d'ATER présentées, 8 sont acceptées, 1 refusée (demande suite à Congé Pédagogique d'un PR), 2 sont en attente (cascades éventuelles si recrutement MCF-PR). Il est conseillé aux responsables de CD de contacter les personnes pour définir leurs services et leur insertion dans les équipes et laboratoires.



Classement/ Priorité	Section CNU	Type de support (utiliser liste déroulante)	Si poste vacant ou susceptible de l'être, n° du poste ou nom du dernier occupant	Durée (S1, S2 ou S1+S2)	Observations (département d'affectation, PASS/LAS, précision sur le poste...)
1	64	POSTE SV	M. CHERKAOUI	S1 S2	+ 12 mois demandés (retraite au 01/10/2025)
2	35 / 36	POSTE SV	D. QUESNE	S1 S2	+
3	67	POSTE VACANT	F. CEZILLY	S1 S2	+
4	35 / 36	POSTE SV	J. LEVEQUE	S1 S2	+
5	67 / 68	POSTE VACANT	B. LAITUNG 50%	S2	Compensation de temps partiel
6	65	SUPPORT ATER UB	J. GUZZO microbiologie	S1 S2	+
7	67	SUPPORT ATER UB		S1 S2	+ LAS
8	35 / 36	SUPPORT ATER UB		S1	0,5 LAS
9	67	POSTE SV		S1 S2	+ MCF si recruté PR
10	66A	POSTE SV		S1 S2	+ MCF si recruté PR
11	67	SUPPORT ATER UB		S1 S2	+ CPP L.Bollache

PAST : nous sommes en attente de la nomination de Mme Agnès Fourcot en remplacement de M. Daniel Micard.

2.6. Remplacement des cartes professionnelles et étudiants

Mme CLERGET précise que le renouvellement des cartes pour le personnel se fera à la Maison de l'Université sur demande de chaque personne sur l'ENT et à l'UFR pour les étudiants.

2.7. Olympiade des géosciences le 28 Mai 2025

En lien avec le rectorat, les lauréats ont été reçus à l'UFR pour la remise des prix. Une visite de laboratoire est associée à la remise des prix, ce qui est très apprécié par les lycéens.

2.8. Point animalerie Gabriel le 2 Juin

L'animalerie Gabriel dépend du centre de zootechnie et héberge des animaux pour la recherche de certains collègues et pour des enseignements. Une inspection de vétérinaires de la DPP a souligné quelques points à revoir pour conserver l'agrément.

3. Questions pédagogiques

3.1 Calendrier universitaire 2025-2026

Mme Nicolas dit avoir relevé des anomalies, notamment pour le M2 SCM.

M.FAIVRE mentionne une modification pour le Master 2 MIB : rentrée le 2 et pas le 1^{er} septembre.

Unanimité (26 pour)

3.2 Responsabilité du semestre 4 en licence Science de la Terre

Le directeur d'UFR rappelle qu'ont été désignés des responsables de parcours qui ont une vision verticale d'harmonisation pédagogique du S1 au S6, et qui gèrent également un semestre. En sciences de la terre, il n'y a pas assez de parcours pour avoir un responsable par semestre. Donc quelqu'un qui n'est pas responsable de parcours peut être responsable de semestre. Le département Licence s'est prononcé sur la candidature d'Amélie Quiquerez, élue responsable du S4 en STE à l'unanimité par vote à bulletin secret. Le conseil vote sur la proposition du département.

25 pour, 1 abstention

4. Questions relatives aux locaux

-Affectation des salles de laboratoire 210 et 211 (2^{ème} étage aile nord)

Comme évoqué par Charles THOMAS lors du dernier conseil, l'un des services analytiques de l'UMR Biogéosciences (ECOGEN) doit trouver de la place pour fonctionner suite à l'audit de l'université et du CNRS qui a conclu qu'il fallait scinder un service en deux. Deux pistes ont émergé : une localisation au 3^e étage mais cela suppose des travaux qui engagent des frais (50 000 euros environ) et qui supposent du temps de réalisation, alors que le besoin est assez pressant. Deuxième possibilité : localiser ce service au 2^e étage Aile Nord, suite au déménagement des collègues de Bioperoxy, 2 salles de laboratoire, entre autres, sont déjà vides et disponibles (salles 210 et 211).

Charles THOMAS précise que la commission des locaux s'est positionnée : tous les votants ont donné leur accord.

M. ROLLIN pense qu'il faut être transparent et dire que certaines personnes ne peuvent travailler ensemble. Par ailleurs, contrairement à ce qui est noté dans l'ordre du jour, ce n'est pas une plateforme mais un service.

Le directeur d'UFR soumet au vote l'affectation du service ECOGEN dans les salles de laboratoire 210/211 Aile Nord du 2^e étage.

23 pour, 2 abstentions, 1 contre

5. Approbation de conventions

5.1 Convention UBE / IFMK de Nevers

1) Convention 2026-2031 :

L'Institut de Formation Masso-Kinésithérapie est un institut privé.

Une convention existe déjà entre l'établissement via l'UFR Santé et les IFMK. Actuellement les étudiants qui peuvent rentrer à l'IFMK sortent de PAS ou LAS. Le constat de l'IFMK de Nevers est qu'il n'y a pas de candidats venant de LAS depuis plusieurs années alors qu'il y a 12 places prévues. L'IFMK de Nevers se retrouve avec des places non pourvues. D'où le souhait d'élargir le vivier en permettant aux étudiants issus de L1 et L2 STAPS et SVTE non LAS de candidater. Le projet de nouvelle convention prévoit, à partir de 2026, des places réservées à des étudiants de L1 L2 SVTE non LAS (4) et 1 seule pour les LAS quelle que soit la formation, et STAPS (7). Si la place réservée à un LAS n'est pas pourvue, elle sera reversée vers les L1 et L2 SVTE en plus des 4 places précitées.

Pour M. DER, il n'est pas normal qu'une seule place soit prévue pour les LAS.

M.ROLLIN ne comprend pas la stratégie et trouverait scandaleux de devoir envoyer une liste classée car c'est un établissement privé qui devrait réaliser son tri lui-même. L'UFR n'a pas à être la vitrine du privé.

Le directeur d'UFR fait état de méthodes divergentes entre les UFR STAPS et SVTE : l'UFR STAPS va faire un classement en fonction des choix d'UE faits par les étudiants. L'UFR SVTE produira un classement reprenant celui issu des examens. Les étudiants issus de la mention Sciences Terre ne seront pas concernés. Nous n'avons aucun critère pour dire qu'un choix d'UE est mieux qu'un autre pour l'IFMK.

Certes, cela questionne vraiment le fait de supprimer l'accès aux LAS, mais l'Université veut quelque chose d'uniforme entre composantes. La vision est pragmatique : depuis 4 ou 5 ans aucun LAS ne candidate à l'IFMK de Nevers, et cela peut faire quelques débouchés pour des étudiants de l'UFR. Mais il ne souhaite pas qu'on utilise cette passerelle comme « vitrine » ; le rôle de l'UFR sera donc de recenser les étudiants intéressés et fournir la liste en fonction de leur classement dans leur promotion.

14 pour, 11 abstentions, 2 contre

2) Avenant à la convention 2021-2026 :

Cet avenant concerne 2025-2026 uniquement, pour que, dès cette année, des étudiants issus de L1 classique (non LAS) puissent candidater, sous réserve que des places soient disponibles et non prises par les LAS et PASS. Il n'y a pas de nombre limite.

Mme NICOLAS demande pourquoi limiter aux L1, alors que dans la convention 2026-2031, cela concerne les L1 et les L2.

Le directeur d'UFR répond qu'en SVTE, ce seront les L1 car cela n'a pas été élargi en cours de discussion. Pour l'instant, un candidat est intéressé.

25 pour, 1 contre, 1 abstention

5.2 Convention Cypi 2024-2025

Le directeur d'UFR explique que la convention ne sera pas soumise au vote ce jour car pas stabilisée.

Les étudiants du Cycle Préparatoire intégré sont inscrits à POLYTECH. La première année, ils ont des enseignements à POLYTECH et à l'UFR SVTE. Les enseignements sont dispensés par des enseignants de POLYTECH, de SVTE et de l'Institut Agro Dijon, et inscrits dans leur service et tous les ans à la fin de l'année universitaire, un bilan est fait. On intègre les heures faites par des collègues de l'Institut Agro dans nos licences hors Cypi, en compensation. Puis on regarde les équilibres et l'Institut Agro reverse la différence si besoin. L'année prochaine, il faudra passer par un système de vacations. Les collègues d'IAD ne pourront apparemment faire des heures à l'UFR, y compris en CYPI, que sous forme d'heures complémentaires. L'Institut Agro demande une nouvelle discussion avec la gouvernance pour trouver un consensus car les choses ont évolué depuis novembre où un consensus avait été trouvé en réunion.

Un autre changement par rapport à la précédente convention est la prise en compte du coût des CM au prorata des effectifs de Cypi, des consommables et du coût du personnel administratif, technique et de gestion par des EC. Les étudiants CYPI ne recevront plus le DEUG puisqu'ils ne règlent pas une 2^{ème} IA à taux réduit à l'UFR SVTE.

Mme MACE rappelle que, lors de la réunion de novembre 2024, le principe de partenariat avait été acté. Ces étudiants de cycle préparatoire sont comptés dans les effectifs de Polytech Ce sont de bons étudiants qui sont en réussite.

Le directeur d'UFR mentionne que les droits d'inscription vont vers l'UBE et non vers l'UFR. Ce sont de bons étudiants qu'on ne garde pas, mais (i) les collègues sont motivés pour participer à leur formation, (ii) cela a du sens dans le cadre de l'unité géographique du campus dijonnais et du lien entre établissements.

Mme CLERGET fait état d'un mail de la vice-présidente de l'UBE mentionnant un accord pour de nouveaux échanges avec la direction d'IAD.

6. Questions diverses

Mme CHLEMAIRE demande s'il est possible d'avoir des informations sur l'incident de la soute et d'en tirer les conséquences, car il y a un gros manque de formation.

Le directeur d'UFR explique que l'acide picrique présente un risque fort d'explosion, donc il est nécessaire de ne pas le stocker n'importe où, de savoir où il y en a et de ne pas le garder s'il n'y a pas de besoin. Un problème de stockage dans la soute a été signalé, le service hygiène et sécurité est intervenu très rapidement. Les laboratoires détiennent des produits qui ne sont plus utilisés depuis des années.

Mme CLERGET ajoute qu'un personnel non titulaire s'est occupé de l'évacuation de ce produit dans des conditions pas très sécurisées. L'ingénieure HSE est venue, a fermé la soute et a procédé à un recensement de tout l'acide picrique détenu dans le bâtiment en vue de son évacuation par un démineur. Les collègues AP de l'UFR ont participé à ce recensement.

Mme CHLEMAIRE suggère que quand quelqu'un part en retraite, il y ait un recensement des produits avec cette personne. En effet, il y a d'autres produits problématiques. Une procédure sur l'intranet serait une aide.

Le directeur d'UFR préconise une formation sécurité pour les nouveaux personnels non titulaires.

Mme PHILIPPOT intervient sur l'absence de communication des dates de jurys : les L3 Sciences Vie ne savent pas quand ils connaîtront leurs résultats.



Mme CLERGET répond que le jury de L3 SV se réunit aujourd'hui. Les résultats devraient être publiés demain, au plus tard.

Mme TOUSSAINT ajoute que les dates précises de jurys ne sont pas communiquées aux étudiants car des reports sont toujours possibles en cas de problème et dans de tels cas, la scolarité serait submergée d'appels d'étudiants qui au final l'empêcheraient de gérer efficacement les problèmes de reports. C'est donc volontaire pour fonctionner sereinement et efficacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Dijon, le 15 juillet 2025

Le Directeur d'UFR

Bruno FAIVRE